

## DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS ET DE RENSEIGNEMENTS

Conformément à l'article R. 225-88 du Code de commerce, tout actionnaire peut, à compter de la convocation des Assemblées et jusqu'au cinquième jour avant la réunion, demander à la Société de lui envoyer les documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce.

Si vous souhaitez recevoir ces documents, vous voudrez bien nous retourner la formule ci-dessous. Nous vous ferons parvenir ces pièces à l'exception de celles qui étaient annexées à la procuration.

Nous vous signalons de plus que les actionnaires propriétaires de titres nominatifs peuvent, par une demande unique, obtenir l'envoi des documents précités qui seront établis à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures.



Formule à adresser à :



Bolloré  
TOUR BOLLORÉ  
31-32, quai de Dion Bouton  
92811 PUTEAUX CEDEX

Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire du mercredi 6 juin 2012

M., Mme ou Mlle \_\_\_\_\_

Adresse complète \_\_\_\_\_

Titulaire de :

\_\_\_\_\_ titres nominatifs \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ titres au porteur inscrits en compte à la Banque \_\_\_\_\_  
ainsi qu'il résulte de l'attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire  
habilité.

demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements visés par les articles R. 225-81 et  
R. 225-83 du Code de commerce sur les sociétés commerciales.

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ 2012